

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE N°2

MARDI 10 MARS 2026

Personnes présentes :	Personnes excusées :
<i>Enseignantes</i> : Mesdames V. MICHELOT, A. RODRIGUES, S. SIMON et A. PERRON ; <i>Directrice de l'ALSH</i> : Madame R. COUSSON ; <i>Représentants de la commune</i> : Monsieur A. GARCIA, <i>Maire de Saint Parize le Château</i> , Madame M-F. DE RIBEROLLES, <i>1^{ère} Adjointe au maire</i> ; <i>Représentantes des parents d'élèves</i> : Mesdames J. AMELIN, L. JEANNIN, S. HEREL et C. VAN DER SPEK ; <i>Représentant les DDEN</i> : Monsieur G. MANIN.	Madame P. LAGRANGE-THIBERT, <i>Inspectrice de l'Éducation Nationale</i> ; Madame M. BARBERO, <i>Enseignante</i> ; Mesdames N. CHOPIN et M-L. LOUIS, <i>ATSEM</i> ; Mesdames V. GAND, J. MAKHKHAS, A. RESSAT, <i>Représentante des parents d'élèves</i> .
	Personnes absentes non excusées :
	Mesdames G. BAZOT MARATRAT, M. SEMIAO, <i>Représentantes des parents d'élèves</i> .

- **Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal du conseil d'école du mardi 4 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Effectifs actuels, effectifs attendus pour la rentrée 2026**

Actuellement, 109 élèves sont scolarisés sur le groupe scolaire. Une élève de CP a été inscrite à la rentrée de janvier et une élève de CM1 est partie aux vacances de février.

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2026 sont les suivantes :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Rentrée 2025	3	13	9	13	15	14	13	13	19	112

La répartition des élèves dans les cinq classes fera l'objet d'un temps de concertation entre les différentes enseignantes, qui seules sont décisionnaires.

Les inscriptions en mairie peuvent s'effectuer dès à présent. Le livret de famille, le carnet de santé ainsi qu'un justificatif de domicile devront être présentés en mairie pour qu'un certificat d'inscription soit délivré. La directrice de l'école contacte ensuite les familles et les reçoit en entretien pour réaliser l'inscription. Madame SIMON convie ensuite les parents à une réunion d'informations.

Nous accueillons une nouvelle AESH : Madame Stéphanie GOBY qui accompagne un enfant dans la classe des CP-CE1 de Madame RODRIGUES les vendredis (depuis le 9 janvier). Une nouvelle AESH devrait arriver pour accompagner deux enfants dans la classe des CE2-CM2 de Madame MICHELOT les lundis.

Calendrier scolaire :

Il est rappelé que le vendredi 15 mai 2026 sera vaqué. Les élèves n'auront donc pas classe.

- **Hygiène, santé et sécurité**

Sécurité :

Le lundi 15 décembre, dans le cadre du PPMS, un exercice attentat-intrusion (se cacher) a été mené. Il s'est parfaitement déroulé dans toutes les classes. Les élèves ont bien compris les enjeux de cet exercice et respecté les consignes données par les enseignantes. Un nouvel exercice de ce type sera à nouveau conduit dans l'année.

Santé :

Comme tous les ans, une infirmière de la PMI a effectué un bilan de santé pour les enfants de 3/4 ans de la classe de Madame Simon les mardi 3, jeudi 5 et vendredi 6 mars.

L'infirmière du collège viendra également effectuer un bilan de santé pour tous les élèves de GS les jeudis 23 et 30 avril et pour tous les élèves de CP les jeudis 21 et 28 mai.

Le sol de la classe de Madame Barbero a été refait pendant les vacances d'hiver (pose d'un lino). La mairie est remerciée pour ces travaux.

- **Évaluations nationales de mi-parcours CP**

Comme rappelé lors du précédent conseil d'école, un point d'étape a eu lieu en janvier 2026 pour les élèves de CP. Les résultats, présentés en conseil d'école, sont très bons en français et bons en mathématiques. Il n'y a pas eu de point d'étape pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2.

- **Activités en lien avec le projet pédagogique 2025-2029 et/ou l'AS USEP**

Projet pédagogique 2025-2029 :

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

Dans le cadre de l'Éducation artistique et culturelle, les élèves du CP au CM2 ont assisté à un spectacle à La Maison à Nevers : - « Versant Vivant » le jeudi 8 janvier pour les élèves de CP et CE1.

- « Machines à liberté » le jeudi 5 mars pour les élèves de CE2, CM1 et CM2

Le coût de ces spectacles a été financé par la coopérative scolaire et le coût du transport par la mairie.

Le jeudi 18 décembre, les élèves de GS au CM2 ont pu assister à une séance de cinéma dans la salle des cérémonies. Les élèves de GS, CP et CE1 ont ainsi pu visionner un film de Noël intitulé « Mission Père Noël » le matin et les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont pu voir le film « Arco » l'après-midi (le coût de ces deux séances de cinéma a été financé par la coopérative scolaire).

Les 3 et 17 novembre, les élèves des classes de CE2/CM2 et CM1/CM2 ont participé à un atelier « modelage de céramique » avec une céramiste locale (Charlotte Morel) et ont produit chacun un ou plusieurs objets en grès pour le marché de Noël (ce projet a été financé par la coopérative scolaire).

Les élèves de CM1-CM2 assisteront à la projection du film « Les enfants de la résistance » le jeudi 19 mars après-midi à la salle des cérémonies (le coût de cette séance de cinéma sera financé par la coopérative scolaire).

Lors de la semaine des valeurs de la République l'ensemble des classes a travaillé la Laïcité en participant à des ateliers jeux de société collaboratifs à la bibliothèque municipale. Madame V. ROUSSELET et son équipe de bénévoles sont vivement remerciés pour le prêt et l'animation des jeux.

Les élèves de la classe de Madame Rodrigues bénéficieront d'une séquence de travail en programmation en période 5 grâce au prêt de robots par le Réseau Canopé.

Enfin, pour leurs sorties de fin d'année, les élèves de CE2/CM2 et CM1/CM2 se rendront à l'Abbaye de Noirlac le 29 juin et les élèves des classes de PS/MS, GS/CP et CP/CE1 se rendront au Pavillon du milieu de Loire à Pouilly sur Loire le lundi 15 juin (le coût des voyages sera pris en charge soit par la coopérative scolaire soit par l'association « La Parentèle » et le coût du transport par la mairie).

La mairie est remerciée pour sa participation financière pour les transports.

Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Programme pHARe :

L'école a de nouveau obtenu le niveau 1 de labellisation du programme pHARE grâce aux actions réalisées. Tous les élèves du CE2 au CM2 ont rempli la grille d'autoévaluation visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Cette enquête a été conduite au mois de novembre et son analyse n'a révélé aucune situation de harcèlement au sein de l'école.

Du matériel pour la cour des élèves de l'école élémentaire a été acheté pour varier les jeux lors des récréations (cage de but, cible). Ces jeux seront mis à disposition des élèves lorsque la météo le permettra. Le coût de ce matériel a été pris en charge par la mairie qui est remerciée.

Des planches d'équilibre pour réaliser des parcours de motricité et travailler les différents équilibres en EPS ont été achetées en maternelle. Le coût de ces équipements a été pris en charge par l'association « La Parentèle ». L'association « La Parentèle » est remerciée.

Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

La classe de Madame Simon (PS/MS), poursuit l'utilisation de son cahier de vie numérique.

Le mardi 9 décembre, tous les élèves de l'école ont pu assister à un spectacle de magie « A la recherche de Nounoursette » à la salle des fêtes (le spectacle a été offert aux élèves de l'école par l'association « L'Amicale »). L'association l'Amicale est remerciée.

A l'occasion du Carnaval, le vendredi 27 février l'ensemble de l'école a défilé dans les rues de Saint-Parize-le-Châtel. L'association « La Parentèle » est remerciée pour l'organisation de cet événement et l'achat de confettis biodégradables. Les nombreux parents qui ont pu se rendre disponibles, environ une trentaine, pour encadrer le cortège et partager ce moment convivial sont remerciés. La mairie est également remerciée pour la sécurisation de la rue et la mise à disposition des barrières.

Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Les interventions de Madame V. ROUSSELET, bibliothécaire, qui reçoit les élèves à la bibliothèque municipale et leur offre également des lectures en classe, participe, en complément des activités proposées par l'équipe enseignante, au renforcement des fondamentaux autour de la lecture à voix haute et l'expression d'un avis argumenté.

En partenariat avec la bibliothèque municipale, les élèves de toutes les classes du groupe scolaire vont participer le lundi 23 mars, comme chaque année, à l'opération « l'Échappée lecture » et voter pour le livre qu'ils ont préféré, avec, pour l'occasion, la mise à disposition par la municipalité de la salle des cérémonies dans laquelle Madame V. Rousselet, la bibliothécaire, et son équipe de bénévoles, organisent ce vote. Tous les acteurs de ce vrai moment de vie démocratique sont remerciés.

Des rencontres sportives en partenariat avec l'USEP ont été organisées. Ainsi, les élèves de CM1 et CM2 ont participé à une rencontre USEP « Handball » à Marzy le mercredi 21 janvier après une préparation de 6 séances encadrées par une intervenante du comité Handball de la Nièvre. Les élèves de CE2 de la classe de Madame Michelot ont participé aux séances de préparation mais n'ont pas participé à la sortie du 21 janvier qui ne concernait que les élèves de CM1 et CM2.

Ils participeront également au P'tit tour à vélo le 3 juin.

Les élèves de la classe de CP/CE1 ont, quant à eux, participé à une rencontre « Acrosport » le mercredi 19 novembre à Decize et à une rencontre « Pétanque » le mercredi 4 mars à Decize.

L'équipe enseignante remercie tous les parents qui se sont rendus disponibles pour accompagner lors de ces sorties.

Les classes de CE2/CM2 et de CM1/CM2 ont été invitées par le Conseil départemental à participer à la dictée du Tour de France et ils se rendront pour cette occasion au circuit de Nevers Magny-Cours le vendredi 27 mars (matin). Sur place, ils participeront à une dictée avec les élèves de CM1 et CM2 des écoles de Sauvigny les Bois et Magny-Cours ainsi que les élèves de 6^{ème} du collège de Saint Pierre le Moûtier puis à des activités vélo organisées par l'USEP.

- **Manifestations extrascolaires à venir**

La fête de l'école est prévue le vendredi 26 juin après l'école et sera organisée par l'association « La Parentèle ».

- **Questions des parents**

Équipe enseignante et municipale :

Pouvez-vous nous indiquer, approximativement, les projections des nombres d'élèves, sur les deux prochaines années (sept 2027 et sept 2028) ?

Madame Perron et Monsieur Garcia expliquent qu'il est difficile de faire des prévisions aussi longtemps à l'avance en raison des déménagements/emménagements sur la commune. Ils précisent qu'ils ne savent pas exactement combien d'élèves vont être inscrits pour la rentrée de septembre 2026 donc ne peuvent pas faire des prévisions pour les deux années suivantes. Madame Perron annonce que dans la table annuelle des actes de naissance de 2024 (futurs PS pour la rentrée 2027) 7 enfants sont nés sur la commune et dans celle de 2025 (futurs PS pour la rentrée 2028) 8 enfants sont nés sur la commune. Des familles peuvent emménager avec des enfants en âge d'être scolarisés mais qui ne sont pas répertoriés sur la commune parce que nés dans une autre commune. De même, des familles peuvent déménager et des enfants scolarisés dans notre établissement peuvent quitter l'école.

Équipe municipale :

1) Pouvez-vous nous indiquer, comment sont élaborés les menus des goûters pour la garderie ?

Madame De Riberolles explique qu'en août 2025, elle a mené une réflexion sur l'équilibre des menus de la garderie avec Madame la secrétaire générale de mairie en respectant le grammage des portions recommandé par les diététiciens.

Elle rajoute que dans un souci de diversification, les propositions de menus sont élaborées en s'inspirant des menus proposés dans d'autres ALSH (Bourges notamment).

Elle rappelle également que dans une démarche économique et afin de limiter le gaspillage, il a été décidé de valoriser les restes de fruits non consommés, les yaourts et les portions individuelles de fromage de la cantine en les réemployant pour le goûter. Le choix des goûters s'effectue également en respectant le tarif de la garderie et en privilégiant la boulangerie locale.

Madame De Riberolles indique que la municipalité a fait appel à une diététicienne (Madame Ferry) pour avoir son avis. Celle-ci a expliqué que le grammage journalier de sucre pour un enfant entre 4 et 8 ans est de 30 à 40g (par exemple 2 cookies équivalent à 30g de sucre). Elle préconise donc de :

- supprimer le sirop et les jus de fruits au profit de l'eau et du lait seulement,
- privilégier les goûters salés (pain/fromage, pain/jambon, pain/rosette),
- favoriser le pain tradition à base de céréales et de farine de seigle plutôt que du pain blanc.

Il est donc ressorti, grâce à cet avis consultatif, que les goûters de la garderie étaient trop sucrés et qu'il fallait réduire l'apport de sucre et laisser les goûters « plaisir » chez les familles (mercredi, samedi et dimanche).

2) De plus en plus de parents ne se stationnent pas sur les places de parking de l'école qui est pourtant assez grand mais pratiquent le stationnement « sauvage » (sur les zébras, en double file, ...).

Monsieur Garcia rappelle que cette question a de nombreuses fois été abordée lors des précédents conseils d'école, et qu'il en va de la responsabilité de chacun d'utiliser les places de parking.

Madame Perron remercie l'équipe municipale pour son soutien, sa réactivité, son implication et les bonnes relations toujours entretenues avec l'école durant ces nombreuses années.

Monsieur Garcia explique que pendant ces 18 ans, il a œuvré pour que l'école soit une priorité. Il souligne également les bonnes relations avec l'équipe enseignante et le personnel communal. Il rappelle qu'il s'est employé à mettre en place un réel partenariat entre l'ALSH et l'école et un accueil de qualité avec de vrais projets pour l'ALSH (pas une simple garderie) ainsi qu'un personnel formé. Il évoque également la mise en place du Conseil municipal des jeunes depuis quelques années et la qualité des échanges avec les élèves de l'école.

La séance est levée à 19 heures 45.

La Directrice
Adeline PERRON

Groupe scolaire Henri Sarrado
Place Antoine Desforges
58490 Saint Parize Le Châtel

